

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE



L'AVIS PUBLIC est par la présente donné, conformément l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par le soussigné, directeur général de la susdite Municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le mardi 7 avril 2026 à 19H00 à la salle du conseil municipal, 1080, avenue Bergeron, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Une dérogation mineure est demandée par le propriétaire de l'immeuble situé au 1025, avenue Sevigny sur le lot 5 050 328 du cadastre rénové du Québec. La demande vise à autoriser la construction d'un garage détaché dont la superficie demandée est de 63,92 m². La superficie demandée est supérieure de 2,87 m² à la norme prescrite par l'article 5.1, tableau 11, du règlement de zonage n°251-11-07.

Règlement de zonage	Norme du règlement	Construction projetée	Dérogation demandée
251-11-07 – art. 5.1, tableau 11	61,05 m ²	63,92 m ²	2,87 m ²

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal, le conseil statuera sur cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-Agapit, le 23 mars 2026.


Claude Fortin
Directeur général